

**CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 25 janvier 2011**

COMPTE-RENDU

(Synthèse des décisions et débats)

Sur convocation en date du 19 janvier 2011, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 janvier 2011, à 20h 30, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard PERRET, le Maire.

Etaient présents, Mesdames, Messieurs :

BOUCHER Jean-Paul	CHEVILLARD Jean-Luc	LAURENT Claude
BREVET Michel	CLEMENT Catherine (présente jusqu'à 22h00)	MICHON Philippe
CADEL Marielle	COLIN Anne-Sophie	MERLE Emmanuelle
CHANEL Carine	GOUJON Maryse	MORIN Philippe
CHATARD Christian	JANODY Patrice	PELLET Jean-Claude
CHARNAY Pierre	JOBAZET Jean-Louis	PERRIN Annie
CHENE Nicole	JOLY Philippe	PERROUD Patrice
CHESNEL Françoise	LAUPRETRE Patrick	RIBOT Noëlle
		SAUCOURT Elvire

Etaient absents excusés : Mesdames, Messieurs :

- CLEMENT Catherine a donné pouvoir à CHESNEL Françoise à compter de 22h00
- CONNORD Odile a donné pouvoir à RIBOT Noëlle
- MEILON Yves a donné pouvoir à PERROUD Patrice
- PAUGET Isabelle a donné pouvoir à CADEL Marielle

Secrétaire de séance : Anne Sophie COLIN

Date d'affichage : mardi 1^{er} février 2010

Monsieur le Maire a ouvert la séance. Sur sa proposition validée par l'Assemblée, une question supplémentaire a été inscrite à l'ordre du jour concernant l'acquisition de mobiliers et matériels pour les services de la petite enfance et une demande de subvention auprès de la CAF.

Il a par ailleurs informé l'Assemblée de sa décision de reporter le Conseil Municipal du mois de mars au **mardi 29 mars 2011** (au lieu du 22) du fait de la tenue du second tour des élections cantonales.

1. INSTALLATION DE MME ELVIRE SAUCOURT, CONSEILLERE MUNICIPALE REMPLAÇANT MME MICHELE BERTIN

Suite à la démission de Mme Michèle BERTIN, conseillère municipale de l'équipe minoritaire, Monsieur le maire a procédé à l'installation de Mme Elvire SAUCOURT, candidate suivante sur la liste « Viriat, l'avenir avec vous », dans ses fonctions de conseillère municipale. Il lui a souhaité la bienvenue et expliqué succinctement les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal. Il a insisté sur l'importance du travail en commissions au sein desquelles sont traités les points techniques, sont menées les réflexions, enrichies des débats.

Mme Elvire SAUCOURT s'est ensuite rapidement présentée.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2010 a été adopté à l'unanimité. Mme Elvire SAUCOURT n'a pas pris part au vote.

3. MODIFICATION DES DELIBERATIONS PORTANT CONSTITUTION DES COMMISSIONS INTERNES ET DESIGNATION DES DELEGUES DANS DIVERS ORGANISMES

CONSIDERANT que suite à la démission de Mme Michèle BERTIN, des postes sont vacants dans les commissions internes et dans les organismes externes pour lesquels le Conseil Municipal a désigné ses représentants,

VU les délibérations des 25 mars 2008, 29 avril 2008 portant constitution des commissions internes, élection des délégués du Conseil Municipal dans les divers organismes et syndicats intercommunaux,

Vu les propositions de Mme SAUCOURT et Mr MICHON,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE comme suit la composition des commissions et délégations impactées par ces changements :

a) Commissions Internes :

- Assainissement :

Patrice JANODY, Philippe JOLY, Pierre CHARNAY, Philippe MORIN, Jean-Luc CHEVILLARD, Christian CHATARD, Elvire SAUCOURT

- Affaires scolaires, transports scolaires, restaurant scolaire :

Odile CONNORD, Françoise CHESNEL, Marielle CADEL, Nicole CHENE, Noëlle RIBOT, Catherine CLEMENT, Elvire SAUCOURT

- Affaires sociales :

Noëlle RIBOT, Carine CHANEL, Françoise CHESNEL, Odile CONNORD, Nicole CHENE, Jean-Louis JOBAZET, Elvire SAUCOURT

- Attribution des logements sociaux :

Noëlle RIBOT, Odile CONNORD, Carine CHANEL, Philippe MICHON

a) Membre des commissions extra-municipales

- **Commission personnes âgées**

Nicole CHENE, Noëlle RIBOT, Claude LAURENT, Françoise CHESNEL, Annie PERRIN, Carine CHANEL, Elvire SAUCOURT

- **Comité de pilotage du Projet Educatif Local**

Odile CONNORD, Noëlle RIBOT, Nicole CHENE, Emmanuelle MERLE, Claude LAURENT,

- **Commission maison de santé**

Anne Sophie COLIN, Noëlle RIBOT, Marielle CADEL, Claude LAURENT, Nicole CHENE, Isabelle PAUGET,

b) Organismes extérieurs

- **Comité Technique Paritaire (3 titulaires, 3 suppléants)**

Bernard PERRET,	Noëlle RIBOT
Claude LAURENT,	Odile CONNORD
Nicole CHENE	Philippe MICHON

- **Centre Communal d'Action Sociale (le Maire de droit et 4 conseillers)**

Bernard PERRET, Noëlle RIBOT, Carine CHANEL, Nicole CHENE, Philippe MICHON

- **association « La Cité des Séniors »** : Bernard PERRET, le Maire, Nicole CHENE, Françoise CHESNEL, Jean-Claude PELLET, Claude LAURENT,

- **Commissions thématique de Bourg-en-Bresse Agglomération :**

- o Transports et déplacements : Jean-Luc CHEVILLARD (titulaire), Elvire SAUCOURT (titulaire), Maryse GOUJON (suppléante).

4. MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES VERSEES AUX ADJOINTS SUITE AU RETRAIT D'UNE DELEGATION

VU les articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Locales,

VU sa délibération du 14 mars 2008 concernant l'élection du Maire et de sept adjoints,

VU ses délibérations des 25 mars 2008 et portant fixation des indemnités du Maire et des adjoints,

CONSIDERANT que le Maire retire, à compter du 1^{er} février 2011, la délégation communication confiée à Mme CLEMENT en accord avec elle, son activité professionnelle ne lui permettant plus de se dégager le temps nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE comme indiqué au tableau ci-joint en annexe concernant les indemnités versées aux adjoints et conseillers municipaux délégués, à compter du 1^{er} février 2011.

AUTORISE Mr. le Maire à signer tous documents liés à cette décision et à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des sommes correspondantes et annexes tel que les charges à verser à l'URSSAF, aux régimes de retraite, notamment.

Débat :

Monsieur le Maire a souhaité remercier Mme Catherine CLEMENT pour le travail effectué, notamment pour faire évoluer et réaliser le bulletin municipal « Vivre à Viriat » devenu trimestriel ; ce qui représente un lourd travail. Il a indiqué qu'il compte toujours sur elle pour le travail en commission et en conseil.

5. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Avant de céder la parole à Mr LAURENT, Mr. le Maire a salué le travail réalisé par les services en collaboration étroite avec les maires adjoints, Claude LAURENT et Patrice JANODY, et notamment, Mlle Carole LOUBEAU, technicienne chargée de l'assainissement et Mr Dominique GUILLAUME du service compta/paie, ainsi que les chefs de services : la Directrice Générale des Services et le Directeur Technique.

Puis, Mr. Claude LAURENT, adjoint au maire délégué aux finances, a rappelé que le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes de plus de 3500 habitants, qu'il permet à l'Assemblée délibérante d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité, de discuter des orientations qui préfigurent l'élaboration du prochain budget.

Il a expliqué que les commissions « assainissement » du 11 janvier et celle des « finances » du 17 janvier ont travaillé à la préparation de ce débat portant cette année notamment sur :

- un programme pluriannuel d'investissement pour le budget du service d'assainissement,
- la situation financière du budget général et les perspectives d'avenir,
- la situation de la dette et de la fiscalité communale

Le Plan pluriannuel d'investissement pour le service d'assainissement prévoit :

4 programmes de travaux dont 3 extensions de réseaux (Lingeat – Champs Jacquet vigne, Tanvol, Marillat) et 1 réhabilitation (route des Greffets)

La prospective financière qui a été élaborée par les services et validée par les commissions se base sur :

- Un programme ambitieux d'un montant total de plus de 6 millions d'€TTC, sans financement extérieur affiché pour l'instant ;
- Un étalement de la dépense sur 9 ans avec priorité à l'extension de réseaux sur les hameaux de Lingeat – Champ Jacquet, les études étant déjà faites, et la réhabilitation du réseau route des Greffets ;
- Une évolution nécessaire de l'ensemble des redevances, participations et remboursements des frais de branchement comme suit :
 - o Augmentation de la redevance de 3%/an à compter de 2012 à partir du moment où les zones de la Neuve et la Chambière seront au même tarif que le reste du territoire,
 - o Augmentation de la PRE dans la limite de 10€/m² (application en 2011 après délibération du Conseil Municipal de janvier)
 - o Fixation du forfait de frais de branchement à 2000€ afin qu'il soit en cohérence avec les dépenses réalisées par la commune sur ce poste ; parallèlement à cette évolution, le rabais fait pour les foyers qui branchent leur installation dans les 6 mois après l'extension de réseau pourrait être plus incitatif (actuellement 25% - proposition 35%). (application en 2011 après délibération du Conseil Municipal de janvier)

Dans ces conditions, les grands équilibres du budget sont respectés :

- La section de fonctionnement serait toujours en excédent et dégagerait une épargne moyenne annuelle de près de 26k€,
- l'annuité en capital de l'emprunt est financée par les transferts de la section de fonctionnement et notamment par la dotation aux amortissements.

Le besoin d'emprunt sur la période est évalué à 4.7 millions d'euros. L'encours de la dette serait doublé à terme : 5 millions en 2020. L'équipement de la commune serait réalisé conformément au schéma directeur d'assainissement en vigueur.

La situation du budget général de la commune :

Par rapport à l'exercice antérieur, 2010 a vu les dépenses baisser de 1.16% et les recettes de 0.13%. L'écart entre les dépenses et les recettes reste conforme aux prévisions. Les recettes les plus importantes sont le produit de la fiscalité locale et la dotation de compensation de la taxe professionnelle versée par Bourg-en-Bresse Agglomération. Les postes de dépenses les plus importants sont les charges de personnel et les charges à caractère général.

En 2010, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt ; elle s'est donc désendettée. L'encours de la dette se monte à 6.6 M€. La capacité de désendettement de la commune (ratio endettement/épargne brute) est de 3.6 années, ce qui est très confortable.

De fait, les taux d'épargne ont été améliorés. L'épargne disponible se monte à près de 1.2 M€.

Concernant la fiscalité, les taux des impôts locaux n'ont pas été augmentés depuis 2001, conformément aux engagements électoraux. Cependant les bases sont très dynamiques ; elles ont évolué depuis 2006 de 18% pour la taxe foncière et 20% pour la taxe d'habitation. Il en ressort une évolution positive des produits.

La réalisation du programme d'investissement fixé à 10 M€ sur 5 ans, soit 2M€ / an, est en bonne voie puisque cette année c'est 1.8M€ de dépenses qui a été réalisé.

Reste un programme de 8M€ à réaliser qui portera notamment sur :

- la construction de la maison de santé
- la construction de la salle des familles
- l'aménagement du parc des sports : construction des vestiaires foot et rugby,
- l'acquisition de la salle des Erables,
- la rénovation de la route de Bourg-en-Bresse (du village au rond point du garage Bérodié) et de la route des Greffets
- le réaménagement de la mairie
- l'aménagement de la place de la salle des fêtes
- des acquisitions foncières.

Plus d'autres dossiers sur lesquels des études sont à engager :

- la prise en compte des évolutions démographiques concernant le restaurant scolaire et la cité des enfants,
- l'aménagement du parc de la Côtière

Après cette présentation, le débat s'est engagé :

Mr. Philippe MICHON, conseiller municipal de l'équipe minoritaire, concernant le programme pluriannuel d'assainissement, a remercié à son tour les services et les élus pour le travail réalisé ; notant que les remarques qu'il avait faites en commission ont été prises en compte et les chiffres réajustés en conséquence. Il a indiqué que son équipe approuve ce programme d'investissement et son phasage. Cependant, il aurait souhaité que différents scénarios concernant l'étalement des travaux et la durée de l'emprunt soient présentés. Concernant les recettes, il juge l'augmentation de la Participation de Raccordement à l'Égout (PRE) et du forfait de remboursement des frais de branchement importants. Il pense que certains particuliers pourraient rencontrer des difficultés à déboursier les sommes demandées. Par ailleurs il s'est demandé s'il n'y a pas un risque juridique à faire payer à certains particuliers, dans le cadre du forfait de remboursement de frais de branchement, le montant forfaitaire quand il est supérieur au coût réel des travaux. Concernant l'évolution de la redevance, il aurait aimé qu'une étude soit faite sur l'impacte de l'évolution sur les factures des redevables.

Mr Claude LAURENT a répondu qu'il faut mettre l'évolution de la redevance de 3% en perspective avec la consommation d'eau potable. Un ménage moyen consommant environ 100m3 d'eau verra sa

facture annuelle augmenter d'environ 4€. Et si l'inflation moyenne était de 1.5%, la recette affectée au budget n'évoluerait réellement que de 1.5%. Concernant les frais de branchement, il s'est dit d'accord pour évaluer le risque juridique. Ce qui demandera une expertise faite par les services. Cependant, il a expliqué que le montant forfaitaire est l'expression d'une solidarité qui permet une participation égale des redevables, qu'ils soient ou pas du bon côté de la route par rapport au réseau. Par ailleurs, le débat a déjà eu lieu en commission, l'application d'un système de remboursement des frais réels, serait difficilement gérable par les services parce qu'il entraînerait des discussions sans fin sur le prix des travaux avec les personnes concernées. A terme, la commune pourrait perdre la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et l'esprit de mutualisation des coûts. Il souhaite donc garder la proposition comme telle.

Mr. Patrice JANODY, conseiller municipal délégué à l'assainissement, a exposé que la durée du programme présenté sur 10 ans revêt un caractère volontariste et lisible pour la commune et ses habitants. Il y a aussi des secteurs qui doivent être équipés au regard de la protection de l'environnement et dans une perspective de développement durable.

Mr le Maire a précisé que le scénario envisagé n'est pas figé dans le marbre ; le gros morceau étant les hameaux de Lingeat, Champ Jacquet et la Vigne, il y aura plus de lisibilité après.

Mr Laurent a expliqué que ce qui est présenté sont des hypothèses dont on a vérifié qu'elles sont réalisables et tenables dans le temps.

6. FIXATION DE LA PARTICIPATION AU RESEAU D'EGOUT (PRE) ET DU FORFAIT DE FRAIS DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT

ENTENDU la proposition des commissions « assainissement » et « finances » de faire évoluer les recettes du budget d'assainissement pour que celui-ci soit à terme en capacité d'absorber les dépenses induites par le programme pluriannuel d'investissement validé ci-avant,

VU les articles L1331-2 à L1331-10 du code de la santé publiques relatif aux remboursements de frais de branchement et à la participation de raccordement à l'égout (PRE),

VU les articles L.2224-8 et L.2224-12-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU ses délibérations en dates des 23 septembre 2008, 23 décembre 2008 et du 23 novembre 2010 concernant la fixation des tarifs de frais de branchement et de participation de raccordement à l'égout (PRE),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MODIFIE les délibérations visées ci-dessus,

PRECISE que la Participation de Raccordement à l'Egout (PRE) est due par les titulaires des autorisations de construire sur le territoire communal tout bâtiment ou local d'activité et que toutes constructions ou reconstructions, les extensions de bâtiments de plus de 20m² sont soumises à cette participation.

FIXE les tarifs comme suivent à compter du 1^{er} février 2011 :

- **Pour les habitations :** **10 €/m²**
- **Pour tous les locaux dont l'usage est autre que l'habitation :**
 - Première tranche : SHON < ou = à 150m² : **10 €/m²**
 - Deuxième tranche : 150m² < SHON < 500m² : **5 €/m²**
 - Troisième tranche : SHON > ou = à 500m² : **2.5 €/m²**

DECIDE que les tarifs de la PRE seront revalorisés annuellement lors du Conseil Municipal du mois de novembre pour application au 1^{er} janvier de l'année suivante, en référence à l'évolution du dernier indice INSEE connu.

DECIDE que la commune continue d'être le maître d'ouvrage des travaux de branchement sur le domaine public entre la boîte de branchement du particulier et le réseau collecteur.

DECIDE que le remboursement du montant de ces travaux est demandé aux propriétaires selon un forfait fixé à 2000€ net par branchement avec effet au 1^{er} février 2011.

DECIDE que dans le cas d'extension de réseau, ce forfait est minoré de 35% pour les propriétaires des maisons préexistantes qui effectuent leur branchement dans les 6 mois après la fin des travaux et dans le cas d'implantation de boîtes de branchement supplémentaires en vue d'une future viabilisation de parcelle ;

PRECISE que ce délai pourra être étendu si des circonstances particulières l'exigeaient.

PRECISE que ce forfait évoluera chaque année en référence à l'indice TP 01 conformément aux dispositions d'évolution des prix prévues au marché de travaux à bon de commande conclu avec l'entreprise adjudicataire.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire et à procéder à l'émission des titres correspondants.

Débats :

Mr MICHON, conseiller municipal, a rapporté que le groupe minoritaire est d'accord pour voter les nouveaux tarifs de la PRE et des frais de branchement, mais demande si le fait de faire payer, dans certains cas, un forfait supérieur au coût réel des travaux reste légal. Il souhaite par ailleurs, que les familles qui se trouveraient en difficulté financière pour faire face à cette dépense importante puissent être aidées.

Monsieur LAURENT, adjoint au Maire délégué aux finances a assuré qu'il demanderait aux services de vérifier la légalité de la forfaitisation des frais de branchement. Par ailleurs, parlant sous le contrôle de Mme RIBOT, adjointe au maire déléguée aux affaires sociales, il indique que le Centre Communal d'Action Social étudie toutes les demandes des foyers rencontrant quelques difficultés que ce soit.

Mr MICHON s'est dit satisfait des réponses apportées.

7. AUTORISATION DE CREDITS POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2011

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Locales qui prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris ceux afférents au remboursement de la dette, que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

VU la proposition de la commission « finances » réunie le 17 janvier dernier,

CONSIDERANT que, pour le budget principal, le montant des dépenses d'investissement budgétisé en 2010 (hors chapitre 16 « remboursement du capital ») est de : 7 208 630.35 €,

CONSIDERANT que, pour le budget d'assainissement, le montant des dépenses d'investissement budgétisé en 2009 (hors chapitre 16 « remboursement du capital ») est de 1 026 083.94 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE un crédit de 624 000 € pour le budget communal dont l'affectation est répartie de la manière suivante :

Etudes : chapitre 20	
- étude d'accessibilité des bâtiments communaux + urgences)	20 000 €
Acquisitions : chapitre 21	
- échange PGT, terrains Genessay et salle des Erables	294 000 €
Bâtiments :	
- chapitre 23 : travaux divers	100 000 €
- chapitre 21 : mobilier et matériel divers	20 000 €
Voirie :	
- pistes cyclables et accès parcelle Dicoplat	190 000 €

AUTORISE, pour le budget d'assainissement, un crédit de 109 400 € dont l'affectation est répartie de la manière suivante :

- Chapitre 20 : frais d'études (suite étude assainissement La Vigne)	4 400€
- Chapitre 21 : immobilisations en cours	
Equipement matériel réseaux et postes (réhabilitation de 2 postes et urgences)	5 000€
- Chapitre 23 : immobilisations en cours	
o Travaux de branchement :	10 000€
o Réhabilitation réseaux et divers :	20 000€
o Extension de réseau rue de Majornas :	50 000€
o Extension de réseau impasse de Strasbourg :	20 000€

8. MODIFICATION DU DROIT DE PREEMPTION COMMUNAL

VU la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985, relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement,

VU la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière,

VU la loi d'orientation pour la ville n° 91-662 du 13 juillet 1991

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (S.R.U)

VU les décrets n°86-516 du 14 mars 1986 et 87-284 du 22 avril 1987 précisant leurs conditions d'application.

VU l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme qui stipule que les communes dotées d'un P.O.S ou d'un P.L.U approuvé peuvent, par délibération, instituer le Droit de Préemption Urbain sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan, lorsqu'il n'a pas été créé de Zone d'Aménagement Différé ou de périmètre provisoire de Zone d'Aménagement Différé sur ces territoires,

VU l'article L.211-4 d) du code de l'urbanisme stipulant que la commune peut, par une délibération motivée, décider d'appliquer ce droit de préemption aux aliénations et cessions de la majorité des parts d'une société civile immobilière, lorsque le patrimoine de cette société est constitué par une unité foncière, bâtie ou non, dont la cession serait soumise au droit de préemption.

VU sa délibération en date du 17 décembre 2007 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme,

VU sa délibération en date du 24 juin 2008 instaurant un droit de préemption communal sur les zones classées U, 1AU, 2AU et leurs sous-secteurs, dans le PLU actuellement en vigueur.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la commune de VIRIAT de se doter des outils pour maîtriser l'urbanisation du territoire et donc de pouvoir, si besoin, acquérir des terrains ou des immeubles construits sur des emplacements jugés stratégiques,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de traiter avec équité les propriétaires d'un même secteur afin qu'ils soient tous soumis au droit de préemption, que les biens soient détenus par des personnes physiques ou morales,

CONSIDERANT que cette extension sert la dynamique communale tendant à constituer des réserves foncières pour satisfaire à terme à son obligation de compter 20% de logements sociaux sur son territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ETEND le droit de préemption communal aux aliénations et cessions de la majorité des parts d'une société civile immobilière, lorsque le patrimoine de cette société est constitué par une unité foncière, bâtie ou non, dont la cession serait soumise au droit de préemption.

PRECISE que cette extension s'applique sur les zones classées U, 1AU, 2AU et leurs sous-secteurs dans le PLU actuellement en vigueur.

Débat :

A la question de Mr. Patrice PERROUD, conseiller municipal de l'équipe minoritaire, Mr. le Maire a répondu qu'il n'y a actuellement pas de projet précis sur le territoire qui motiverait cette extension du droit de préemption. Il a indiqué qu'il s'agit simplement de donner à la commune les moyens de sa volonté de mettre en œuvre une politique offensive de constitution d'une réserve foncière et d'éviter que des transactions ne lui échappent par ce biais. Cette extension est une garantie supplémentaire pour la commune.

9. AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX CONCERNANT LE GYMNASSE DES CARRONNIERS

a) Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase des Carronniers

ENTENTU l'exposé de Mr Jean-Luc CHEVILLARD, adjoint au maire délégué aux bâtiments,

VU le décret N° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

VU le marché initial passé selon la procédure adaptée le 5 août 2009 avec IPB Architecture concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase des Carronniers.

CONSIDERANT qu'après consultation, les travaux s'élèvent à 195 200.00 € HT du fait entre autre de demandes de prestations supplémentaires de la commune et qu'il est nécessaire de revoir le montant des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre sur cette opération,

VU l'accord de la Sté IPB Architecture, titulaire du Marché, pour que ses honoraires soient augmentés de 3.112€ HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché fixant le prix des honoraires d'IPB Architecture à 20 712.00 € HT, soit 24 771.55€TTC.

AUTORISE Mr le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces connexes au marché.

AUTORISE Mr le Maire à engager, liquider, mandater la dépense correspondante.

b) Avenants n°1 aux marchés de travaux de réhabilitation du gymnase des Carronniers

VU le décret N° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

ENENTU l'exposé de Mr Jean-Luc CHEVILLARD, adjoint au maire délégué aux bâtiments,

VU les marchés publics passés en la procédure adaptée les 11 et 18 juin 2010,

CONSIDERANT que l'avancement des travaux de réhabilitation du gymnase des Carronniers a nécessité de modifier les prestations de certaines entreprises,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les avenants aux marchés de travaux passés avec les entreprises concernées dans les conditions suivantes :

Lot n° 2 : Charpente bois - Entreprise L.B. Charpente

Montant du marché initial : 5 424.8 € HT.

Montant de l'avenant n°1 : 228 € HT.

Nouveau montant du marché : 5 652.80 € HT, 6 755.10€TTC

Lot n° 7 Carrelage Faïence _ Entreprise Dudrague

Montant du marché initial : 14 500.00 € HT.

Montant de l'avenant n°1 : 908.68 € HT.

Nouveau montant du marché : 15 408.68 € HT, 18 428.75€TTC

Lot n° 8 Faux plafonds - Entreprise Leureau

Montant du marché initial : 3 997.53 € HT.

Montant de l'avenant n°1 : 776.00 € HT.

Nouveau montant du marché : 4 773.53 € HT. 5 709.14€TTC

AUTORISE Mr. le Maire à viser les avenants à ces marchés et toutes les pièces connexes.

10. RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE CONVENTION DE TREFONDS AVEC E.R.D.F.

ENTENDU le rapport de Monsieur Philippe MORIN, adjoint au maire délégué à la voirie,

CONSIDERANT que la société INGEDIA qui a en charge l'étude de l'alimentation électrique de la propriété de M KRAFT sur le chemin de Champagne, pour le compte d'ERDF, propose une convention de tréfonds sur la parcelle AS 32, propriété de la commune, sur une distance de 43 ml chemin de Champagne dans l'emprise de l'Allée du Lavoir,

VU le projet de convention de servitude,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de cette convention

AUTORISE M le Maire à viser ladite convention et toutes les pièces connexes

AUTORISE M le Maire à émettre le titre de recette du montant de l'indemnité convenue.

11. EXONERATION DE LA TLE

ENTENDU le rapport de Monsieur Jean-Luc CHEVILLARD, adjoint au maire délégué aux bâtiments et à l'urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE à Mr MORCEL Daniel un dégrèvement de la TLE d'un montant de 405€ concernant son autorisation n°DP00145110d0059.

12. CONSTITUTION D'UNE COMMISSION POUR L'EXAMEN DES OFFRES DE MARCHES PUBLICS PASSES EN LA PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

ENTENDU le rapport de Mr le Maire sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une charte communale des achats publics permettant à la collectivité de répondre à un triple objectif : assurer une meilleure sécurité juridique des procédures d'achat, simplifier et harmoniser les règles internes grâce à cet outil de gestion, améliorer la maîtrise des dépenses.

VU le Code des Marchés Publics, entré en vigueur le 1^{er} septembre 2006,

CONSIDERANT qu'en conséquence du relèvement des seuils de passation des marchés publics selon la procédure formalisée, la Commission d'Appel d'Offre est de moins en moins appelée à se réunir,

CONSIDERANT qu'il reste indispensable d'associer les élus aux décisions concernant les achats de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE une commission MAPA en charge de l'examen et du choix des offres reçues dans le cadre des marchés passés en la forme de la procédure adaptée à partir de 90 000€HT.

DESIGNE les adjoints et conseillers municipaux délégués comme membres de la commission MAPA, soit : Mesdames et Messieurs : Noëlle RIBOT, Odile CONNORD, Nicole CHENE, Emmanuelle MERLE, Anne-Sophie COLIN, Bernard PERRET, Claude LAURENT, Philippe MORIN, Jean-Luc CHEVILLARD, Michel BREVET, Patrice JANODY, Jean-Paul BOUCHER, avec voix délibérative ;

PRECISE que la direction générale des services, ou la direction des services techniques y siégeront avec voix consultative, ainsi qu'un représentant du service acheteur, accompagné le cas échéant d'un expert : prestataire extérieur, maître d'œuvre.

DECIDE qu'aucune règle ni de quorum, ni de fréquence ne sera imposée.

13. QUESTIONS DIVERSES

Acquisitions de mobilier et matériel pour la crèche familiale et la halte-garderie multi-accueil, demande de subvention à la CAF

CONSIDERANT que l'application de nouvelles normes en vigueur à compter du 1^{er} mars 2011 concernant les lits des enfants oblige la commune à acquérir du mobilier neuf pour les services d'accueil de la petite enfance.

CONSIDERANT qu'il conviendrait d'équiper la crèche familiale de sièges auto, poussettes doubles, et la halte-garderie d'un lave-vaisselle, d'un fauteuil pour donner le biberon aux bébés et du matériel nécessaire pour maintenir les repas des enfants à bonne température pour le respect des normes d'hygiène et de sécurité (HACCP),

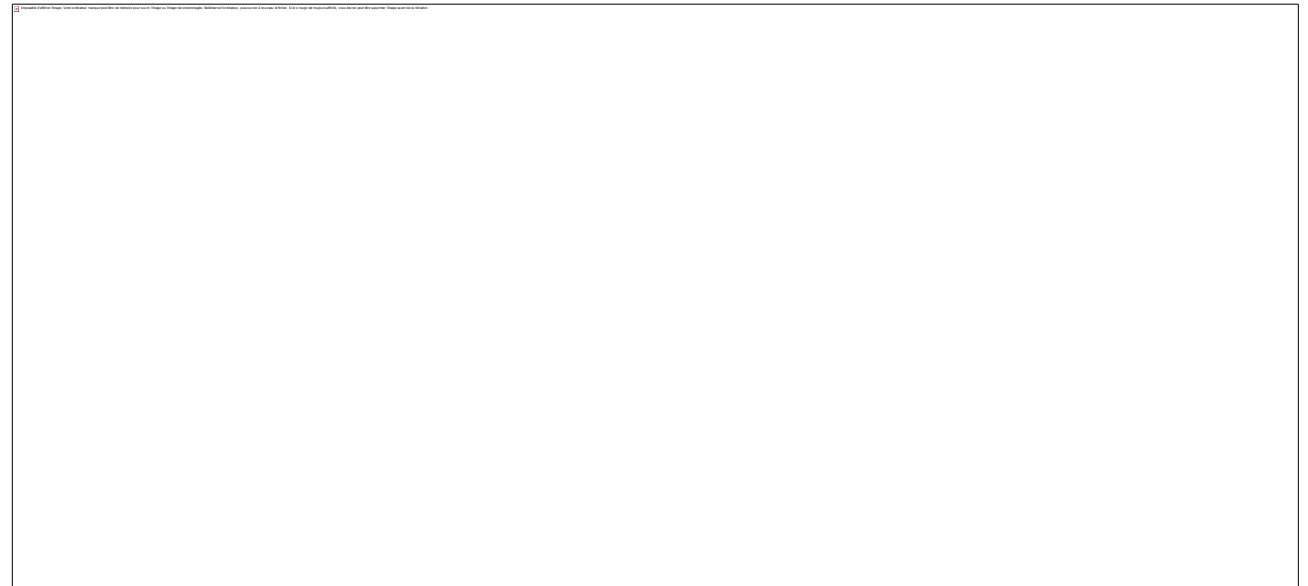
VU le projet présenté par Mme RIBOT, adjointe au maire déléguée aux affaires sociales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le programme d'acquisition de matériel pour les services du pôle « petite enfance » tel que présenté,

APPROUVE les plans de financement suivants :

--



SOLLICITE l'aide financière de la CAF pour l'achat de ce matériel,

AUTORISE Mr. le Maire à signer les dossiers de demande de subvention et tous documents annexes,

AUTORISE Mr le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses et à émettre le titre correspondant à l'aide de la CAF le cas échéant.

Débat :

A la question de Mme Françoise CHESNEL, conseillère municipale de l'équipe majoritaire, Mme Noëlle RIBOT et Mr le Maire ont répondu qu'ils s'interrogent sur le devenir des lits qui seront remplacés, indiquant que comme ceux-ci ne sont plus aux normes, ils hésitent à en faire don à d'autres structures ou associations. La réflexion est en cours.

14. ACTE DE GESTION DE MAIRE

- **Encaissement des indemnités de sinistre versées par les assurances**

- o **L'union Mutuelle de réassurance incendie verse la somme de 472.23€ au titre d'un complément d'indemnisation du dégât des eaux intervenu dans les locaux du Tennis Club.**

15. COMPTE RENDU DES TRAVAUX EN COURS, DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX, DES COMMISSIONS...

- Mr Jean-Luc CHEVILLARD, adjoint au maire délégué aux bâtiments, a expliqué que la réhabilitation de la salle de l'ancienne salle d'haltérophilie est en passe de se terminer. Un avenant au marché de travaux d'environ 330€ pourrait être passé à terme.
- Mr Patrice JANODY, conseiller municipal délégué à l'assainissement, a informé d'une prochaine commission « assainissement » le 10 mars 2011 et exposé que les travaux de réfection des réseaux de la Chambière ont débuté.
- Mr Philippe MORIN, adjoint au maire délégué à la voirie a informé que la prochaine commission « voirie » aurait lieu le 8 février 2011, que le choix du bureau d'étude pour le réaménagement des routes des Greffets et de Bourg-en-Bresse est en cours et que le

programme de travaux du syndicat des eaux pour 2011 pourrait porter sur les hameaux de Marillat et la Bretonnière.

- Mr. le Maire a expliqué qu'il souhaite reprendre en directe la délégation communication qu'il avait confié à Mme CLEMENT.
- Mr Claude LAURENT, adjoint au maire délégué aux finances a informé de la prochaine réunion de la commission décalée au 14 mars 2011 à 20h00 du fait du report de la date du Conseil Municipal au 29 mars 2011.
- Mme Noëlle RIBOT, adjointe au maire déléguée aux affaires sociales a exposé que le festival du cinéma étranger a lieu actuellement avec une séance prévue à Viriat le mercredi 2 février 2011 à 19h00 : projection du film marocain « D'un pays à l'autre ».
- Mme Emmanuelle MERLE, adjointe au maire déléguée aux affaires culturelles, a invité les conseillers municipaux à l'inauguration de l'exposition « Mots doux » à la bibliothèque pendant laquelle l'illustratrice dédicacera ses œuvres. Elle a précisé que cette journée est le fruit d'un partenariat avec la librairie « Mac presse ».

Après avoir proposé la parole aux conseillers municipaux, Mr. le maire a levé la séance à 22h30.